

# SOIRÉE DES PARENTS

3<sup>e</sup> année

Mardi 15 novembre 2022

ECG Jean-Piaget



# Répondants direction

- **M. Vincent LIARDET**

Directeur

- **M. Gian-Luigi SECLÌ**

Doyen

Responsable des groupes 301 à 309

[gian-luigi.secli@edu.ge.ch](mailto:gian-luigi.secli@edu.ge.ch)

- **M. Dimitri KLOPMANN**

Maître adjoint

Responsable des groupes 310 à 313

[dimitri.klopmann@edu.ge.ch](mailto:dimitri.klopmann@edu.ge.ch)

# Rôles du maître de groupe (MG)

- 1 période hebdomadaire consacrée à la Réunion de Classe (RC)
- Contrôle administratif : absences, comportement et suivi de scolarité
- Lien avec les parents et les différents acteurs de l'école



# L'élève, acteur et responsable de sa formation

**Présence en cours**

**Règles de vie**

**Respect des consignes  
et échéances**

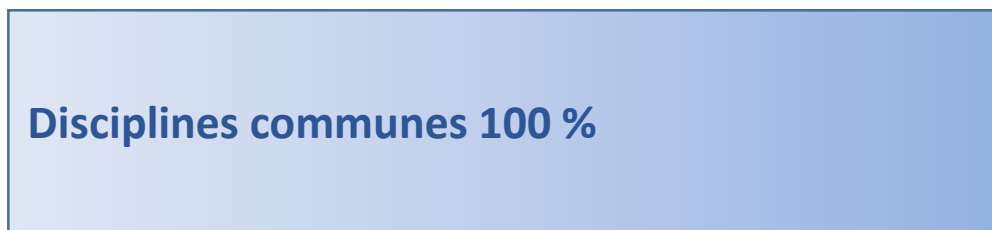
**Ponctualité**

**Travail à domicile**

**Autonomie**

# Cursus jusqu'au certificat

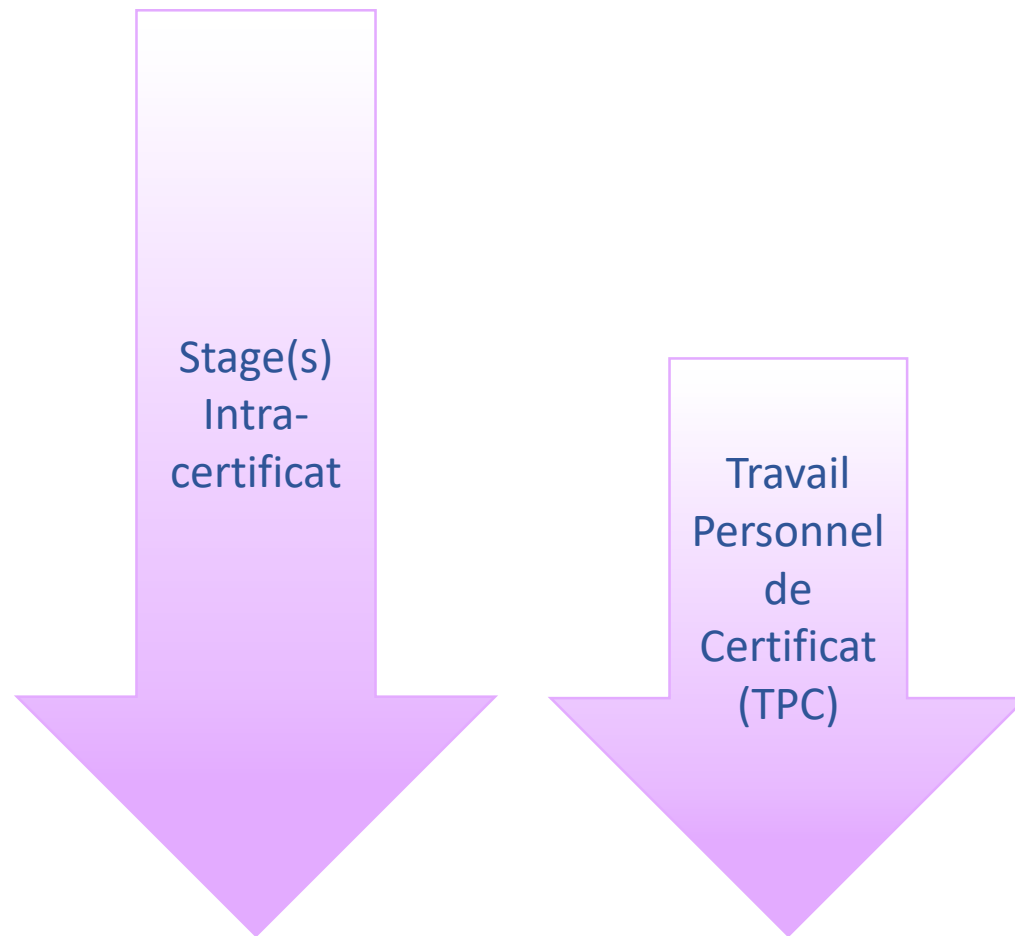
1<sup>e</sup> année :



2<sup>e</sup> année :



3<sup>e</sup> année :

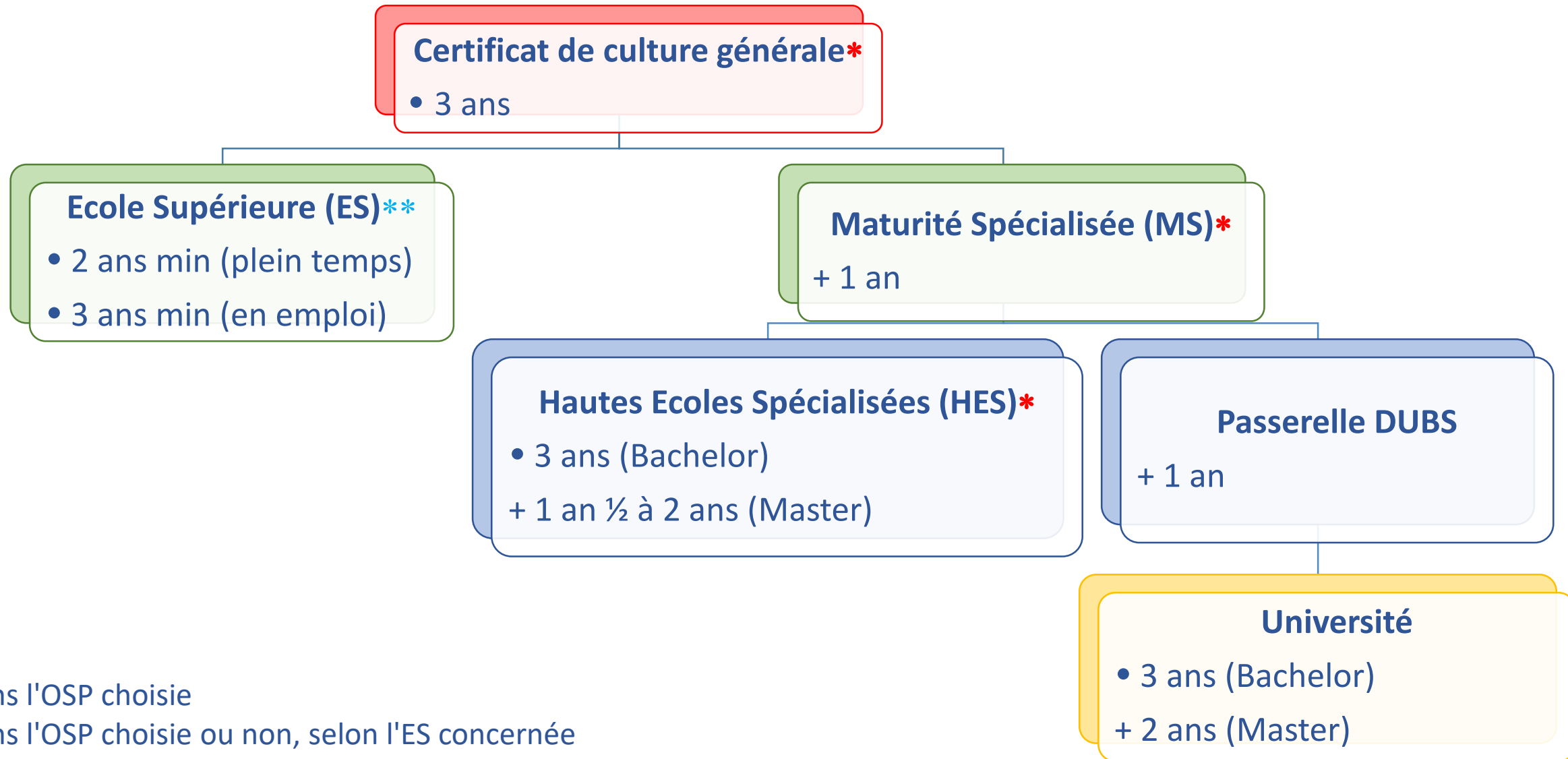


\* OSP : Option Spécifique Préprofessionnelle (arts, santé, socio-éducative, communication-information)

\* OC : Option Complémentaire

# Après le certificat ECG

minimum 5 ans pour une ES  
minimum 7 ans pour une HES



\* Dans l'OSP choisie

\*\* Dans l'OSP choisie ou non, selon l'ES concernée

# Points importants pour la 3<sup>e</sup>

- Le Travail Personnel de Certificat (TPC) a commencé en 2<sup>e</sup> année et se poursuit jusqu'en avril (soutenance).
- La 3<sup>e</sup> année peut être redoublée (pas triplée).
- 3 notes de 2<sup>e</sup> sont anticipées pour la 3<sup>e</sup>.
- Si l'élève a doublé sa 3<sup>e</sup> année, il lui est possible de refaire un examen dans les disciplines dont la note de 2<sup>e</sup> est insuffisante (cf. courrier *ad hoc* envoyé).
- Effectuer et faire valider 10 jours de stages.

# Normes de promotion en 3<sup>e</sup> année

MAXIMUM 3 NOTES INSUFFISANTES

MAXIMUM 2 D'ECART A LA MOYENNE

MINIMUM 4.0 DE MOYENNE GENERALE

**N.B. Pas de dérogation pour l'obtention du titre**



# Notes anticipées pour la 3<sup>e</sup>

Selon l'Option Spécifique choisie, certaines moyennes obtenues en fin de 2<sup>e</sup> année **compteront pour l'obtention du certificat en 3<sup>e</sup> année.**

## Santé

- Moyenne sciences humaines (géographie + histoire + civisme et économie)
- 2<sup>e</sup> langue
- arts

## Socio- éducative

- Moyenne sciences expérimentales (moyenne des 2 meilleures notes parmi biologie – chimie – physique – environnement)
- 2<sup>e</sup> langue
- arts

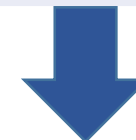
## Arts

- Moyenne sciences humaines (géographie + histoire + civisme et économie)
- 2<sup>e</sup> langue
- Moyenne sciences expérimentales (moyenne des 2 meilleures notes parmi biologie – chimie – physique – environnement)

# Stages intra-certificat

Le stage pratique, que l'élève doit lui-même trouver, est un élément *important et obligatoire* de la formation ECG.

Durée :	Activités :	Validation :
10 jours de stage, soit 80 heures, à effectuer hors périodes scolaires et à faire valider avant le début de la session d'examens de certificat	<ul style="list-style-type: none"><li>• Régulières ou temporaires</li><li>• Bénévoles ou rémunérées</li><li>• Incombant une responsabilité</li></ul>	Auprès d'un maitre IEP – attestation de travail et rapport de stage obligatoires



**Permanence validation des stages :  
Jeudi H5 salle 123**

# Orientation vers la maturité spécialisée

- **Séances d'information obligatoires** par OSP organisées dans l'année
- Obligation de **respecter les délais de préinscription**. Les différents documents seront distribués lors des séances et par les maîtres de groupe
- Pour être admis en MS, en plus des conditions propres à chacune d'elles, la moyenne des notes doit être **au minimum 4.0**.

# Majorité


- L'élève majeur qui a **signé la déclaration**, après entretien obligatoire avec le répondant direction, **signe seul** ses documents et n'a droit qu'à une seule excuse manuscrite par semestre, sans CM. les autres absences devront être excusées par un justificatif officiel.
- Les **parents** des élèves majeurs sans déclaration **restent seuls habilités** à signer tous les documents.

# Suivi de scolarité

3<sup>e</sup> année

Relevé de notes

1<sup>er</sup> semestre


**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**  
 Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
 Enseignement secondaire II  
 Ecole de culture générale Jean-Piaget

**Ecole de culture générale Jean-Piaget**  
 Chemin de Grange-Falquet, 17  
 1224 Chêne-Bougeries  
 Tél. 022.388.78.00  
 Fax 022.388.78.79

**Relevé individuel des remarques disciplinaires**  
 Période de relevé : 26.08.2019 - 06.09.2019  
 Etat au : 8 septembre 2019  
 Groupe : 110  
 Répondant école : Victor De Almeida

Absences non excusées (AN)	:	5
Absences excusées (AX)	:	2
Arrivées tardives (AT)	:	1

**Relevé détaillé :**


<b>26.08.2019</b>		
H1 Biologie	AX	
H2 Biologie	AX	
H3 Allemand	AT	
<b>01.09.2019</b>		
H8 Français	AN	
H9 Informatique	AN	
H10 Informatique	AN	
<b>06.09.2019</b>		
H9 Sport	AN	
H10 Sport	AN	

Remarques :

Date et signature du répondant légal : \_\_\_\_\_

dimanche 8 septembre 2019 - 12:54:56  
VS - Page 1 sur 1  
Imprimé par MEMO+ 10.05.16 De Almeida Victor / 2019

**Relevés des remarques disciplinaires**  
 7 x par année, à faire signer par le répondant légal


**REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE**  
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
 Enseignement secondaire II  
 Ecole de culture générale Jean-Piaget

**Année scolaire : 2014-2015**  
 lundi 22 juin 2015

**Bulletin scolaire**

	Semestre		1		2	
			28	35		
Groupe : 301	Absences excusées		5	7		
Mme SABINE STRANCZL HULMAN Tél. 076.558.16.83	Absences non excusées		7	7		
Degré : 3	Arrivées tardives		0	0		
Option spécifique préprofessionnelle : santé	Renvois					

Disciplines	1er sem	2e sem	Examen		Moyennes annuelles
			écrit	oral	
<b>Disciplines de formation générale</b>					
Français	4.2	5.2	4.5	5.5	4.9
Mathématiques	4.8	4.8	4.0		4.4
Anglais LE	4.5	4.1	3.5	5.0	4.3
Philosophie	5.1	5.0		5.5	5.3
Sport	5.2	4.0			4.6
Italien IC <sup>1</sup>					3.7
Photographie <sup>1</sup>					5.6
Sciences humaines <sup>1</sup>					4.6
Travail de certificat		5.1			5.1
<b>Disciplines de l'option spécifique préprofessionnelle</b>					
Biologie	4.5	4.9	4.5		4.6
Chimie	4.4	4.6	4.5		4.5
Physique	4.8	4.9	5.0		5.0
Santé	4.9	5.8			5.4
<b>Discipline de l'option complémentaire</b>					
Psychologie	4.7	4.4			4.6

<sup>1</sup>note de certificat obtenue dans une année antérieure

<b>SITUATION : Promue.</b>			
Nombre de moyennes insuffisantes :	1	<b>Moyenne générale :</b>	4.8
Somme des écarts négatifs à la moyenne :	0.3		

**OBSERVATIONS :**

**Stages validés :**  
 5 jours: Divers.  
 5 jours: Santé.  
**Total: 10 Jours**

**Bulletins scolaires**  
 2 bulletins semestriels, à faire signer par le répondant légal

**Relevé de notes personnel**  
 A présenter régulièrement aux parents et MG

# Règlement


- **La présence est obligatoire**  
Dès 40 absences non excusées (AN), l'élève est interdit de se présenter à la session d'examens de certificat
- **La ponctualité est exigée**  
Dès 5 arrivées tardives (AT) ou 5 renvois retard (RvR), l'élève est convoqué en retenue
- **L'élève doit avoir son matériel et faire ses devoirs**  
Dès 5 oublis matériel (MAT), l'élève est convoqué en retenue. Un devoir non fait : DNF
- **En cas d'absence à une épreuve, un CM est exigé (deux exceptions annuelles possibles)**  
Les épreuves de 45 minutes ou plus sont refaites un mercredi après-midi
- **Les absences doivent être excusées avec le formulaire d'excuses (attention Sport/EPI)**
- **Relevés d'absence et comportement**  
7 relevés répartis sur l'année à signer
- **L'élève peut être**
  - renvoyé lors d'un cours (Rv)
  - convoqué à une retenue les mardis et jeudis entre 17:00 et 18:00
  - exclu un ou plusieurs jours de l'école

# Annotations et procédures disciplinaires

Abréviation	Remarque disciplinaire	Sanction applicable
AT	Arrivée tardive	Toutes les 5 annotations du même type, l'élève est convoqué à une retenue un mardi ou jeudi de 17:00 à 18:00.
RvR	Renvoi pour retard excessif	
MAT	Oubli matériel	
DNF	Devoir non-fait	Compte éventuellement dans une moyenne de devoirs dans la discipline.
Rv	Renvoi comportement	En cas de renvois répétés, l'élève peut être exclu de l'école un ou plusieurs jours.
AN	Absence non-excusee	A partir de 40 absences non-excusees, la Direction prononce l'interdiction de se présenter aux évaluations de fin d'année.

# Absences

- Formulaire uniquement, avec ou sans pièce jointe (certificat médical, justificatif) à remettre le jour du retour à l'école.
- A partir de 3 jours d'absence, un certificat médical est requis et l'élève doit prévenir le MG ou l'école.
- A partir de la troisième évaluation manquée, un certificat médical est requis pour pouvoir rattraper l'épreuve un mercredi après-midi.
- Les périodes de vacances ne peuvent être prolongées ou anticipées.
- Toute absence anticipée doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention du Répondant direction au minimum 15 jours avant la date prévue de l'absence.
- Le formulaire est disponible sur le site internet de l'école : <https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/liens-rapides-vers-les-documents>

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)  
Enseignement secondaire II  
École de culture générale Jean-Piaget

### FORMULAIRE D'EXCUSE POUR ABSENCE

- Ce formulaire doit être dûment complété et signé par le/la répondant-e légal-e de l'élève.
- Il doit être déposé au secrétariat le jour du retour de l'élève. Passé ce délai, l'absence restera non excusée.
- Les excuses par mail ou sms ne sont pas acceptées.
- En cas d'informations manquantes ou imprécises, l'excuse sera refusée par le/la MG et les heures resteront non excusées.
- En accord avec le/la Répondant-e Direction, le/la MG peut refuser l'excuse si le motif invoqué est injustifié.

NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_ PRÉNOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_

GROUPE : \_\_\_\_\_ NOM DU MG : \_\_\_\_\_

DATE(S) DE L'ABSENCE ET HEURE(S) MANQUÉE(S) (H1, H2...):  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

MOTIF DE L'ABSENCE :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

DATE ET SIGNATURE DU RÉPONDANT LÉGAL : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE MAJEUR : \_\_\_\_\_  
(avec déclaration de majorité)

PIÈCE JOINTE :  OUI  NON  
(Convocation, certificat médical, justificatif officiel, carton de médecin...)

DATE ET TAMPON DU SECRÉTARIAT : \_\_\_\_\_

Excuse acceptée par le/la MG :  Oui  Non – Motif : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le Règlement de l'enseignement secondaire prévoit que

- "La participation aux cours est obligatoire." (art. 32);
- "Sont admis aux examens finaux les élèves qui ont suivi régulièrement les cours pendant toute la dernière année." (art. 25, al. 1);
- "L'autorisation de redoubler dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 22, al. 1);
- "La promotion par dérogation dépend de la fréquentation régulière des cours." (art. 21, al. 2).



# Education physique

En cas d'indisposition passagère  
ou de longue durée



**L'élève se présente au cours de sport**

si l'élève est au bénéfice d'un certificat médical spécifique au sport, l'original doit être présenté à l'enseignant d'éducation physique



**L'enseignant d'éducation physique détermine si l'élève :**

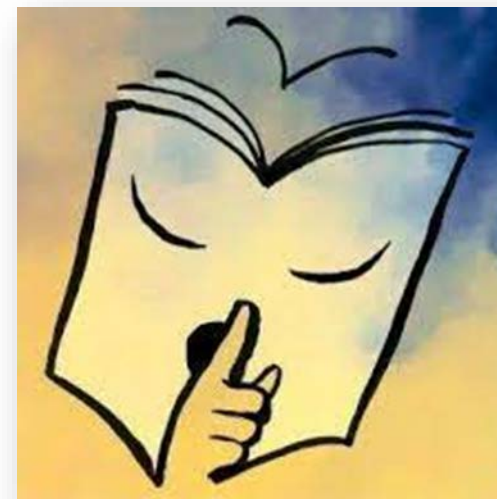
- est maintenu en cours
- est inscrit au cours d'éducation physique individualisée (EPI)
- est dispensé du cours

# Ecole en ligne (EEL)

- **Activation des comptes** durant la 1<sup>e</sup> semaine de cours
- Les élèves doivent obligatoirement **consulter régulièrement leur messagerie** et répondre aux sollicitations de leurs maître de groupe et enseignants.
- **Respect des consignes** transmises par les enseignants et la Direction (charte numérique).

# Silence on lit ! À Jean-Piaget

- Projet d'école, soutenu par le DIP
- Pour tous les usagers de l'école (adultes et élèves)
- Dès le lundi 29 août 2022
- 15 minutes de lecture silencieuse chaque jour
- Horaire scolaire modifié
- Chacun son livre !



# Soutiens et personnes ressources

## Réseau Médico Psycho Social (MPS)

- Infirmier
- Conseillers sociaux
- Psychologues-conseillères en orientation
- Conseillère en insertion
- Psychologue
- Educatrice

## Groupe Informations Etudes et Professions (IEP)

- Recherche et validation de stages
- Information sur le cursus intra-ECG et sur les débouchés après l'ECG

## Dépannages et permanences

- Soutiens pédagogiques dans toutes les disciplines (cf. horaire dépannages)
- Atelier méthodologique "Apprendre à apprendre"
- Permanences informatique et internet

## Centre de documentation (CEDOC)

- Emprunts de livres, périodiques et médias
- Salle de travail et ordinateurs à disposition
- Photocopieuse

# Infirmierie

- Sauf urgence importante, venir aux pauses
- En cas d'absence de l'infirmier, s'adresser au secrétariat
- Pas d'interruption de cours pour un mal de tête ou s'il n'y a pas d'urgence
- Pas de distribution de médicaments : les élèves doivent avoir leur traitement avec eux
- En cas de maladie chronique nécessitant une prise en charge ou un traitement sur le temps scolaire, passer voir l'infirmier très rapidement pour un rendez-vous
- Toute prise en charge précédemment reconnue doit être renouvelée (PAI)



Pour signaler des situations de harcèlement entre pairs à l'école ou toute autre forme d'intimidation en milieu scolaire, rendez-vous sur l'onglet dédié aux phénomènes de maltraitance entre élèves à l'école :

<https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/soutien-aux-eleves/signalement-dune-situation-de-harcelement>

# Échéances importantes 2022-2023

Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Information aux parents sur le cursus après l'ECG
Vendredi 13 janvier 2023	Fin du premier semestre
Du 23 au 25 janvier 2023	Conseils de classes du 1 <sup>er</sup> semestre <i>Les cours n'auront pas lieu</i>
Vendredi 10 mars 2023	Dernier délai préinscription MS
Mercredi 15 mars 2023	Remise de la version définitive du TPC
Mercredi 17 mai 2023	Fin des cours
Du 22 mai au 16 juin 2023	Examens de Certificat
Vendredi 23 juin 2023	Dernière réunion de classe <i>Présence obligatoire des élèves</i>
Semaine 24 Lieu et date à définir	Cérémonie de remise des Certificats

# Informations utiles

République et canton de Genève | DIP

Liens rapides vers les documents > Libérations > Calendrier scolaire > Sécurité incendie > Situation de harcèlement > Ecole en ligne (EEL) > Aide Ecole En Ligne (hEELp) > Accès rapides pour le personnel > Centre de documentation (CEDOC) > ECG pour Adultes

établissement  
Ecoles de Culture Générale  
**Ecole de culture générale Jean-Piaget**  
022.388.78.00 secretariat.ecg-jeanpiaget@etat.ge.ch


RECHERCHER

CONNECTEZ-VOUS ET ACCÉDEZ À TOUS VOS CONTENUS

Notre établissement > Nos formations > Vie de l'école > Soutien aux élèves > Règles de vie et règlements > Liens avec les parents

Rubrique > Notre établissement

## Notre établissement



- > Direction de l'école
- > Accès et contact
- > Horaire des cours
- > Plan du bâtiment central

<https://edu.ge.ch/secondaire2/piage/notre-etablissement>



# Merci pour votre participation !

## QUESTIONS ? REMARQUES ?

La liste des enseignant·e·s apparaît sur l'horaire des élèves et sur le document distribué par la·le MG.  
Les membres de la Direction et le Réseau MPS se trouvent dans l'espace de la cafétéria.  
Le Directeur se trouve à l'accueil.